

FINANCES

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
évaluée par l'agence Fitch Ratings

Publication de la notation

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 23 novembre 2009
Hôtel de Région – Marseille

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

FitchRatings
KNOW YOUR RISK

SOMMAIRE

Invitation presse

Fitch attribue les notes « AA » et « F1+ » à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – *Communiqué de presse de Fitch Ratings*

Echelle de notation

Le choix de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accéder à une notation financière

Les programmes de financement de la Région

INVITATION PRESSE

Notation Financière

La solvabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur évaluée par l'agence Fitch Ratings

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est très attentive à sa gestion financière qu'elle souhaite saine et rigoureuse. Afin d'accompagner sa démarche, elle a décidé de procéder à une notation financière indépendante et transparente qui lui permette de mesurer sa capacité à honorer ses engagements financiers.

La procédure de notation financière répond à un ensemble de critères et de méthodes dont le but est d'évaluer la solvabilité financière d'un organisme au travers, notamment, de l'analyse de ses performances au cours des cinq dernières années et de ses perspectives d'évolution à court et moyen termes.

L'agence **FITCH RATINGS** a été désignée dans ce cadre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au terme d'un appel à concurrence.

En cette période de crise économique qui provoque une dégradation profonde des conditions d'accès au crédit bancaire, cette notation pourra par ailleurs permettre à la Région de diversifier ses sources de financement et d'accéder directement aux marchés de capitaux.

La note obtenue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera publiée lundi 23 novembre 2009. Afin de présenter les conclusions de l'analyse et la note attribuée par Fitch Ratings,

**Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Christophe Parisot, Directeur Sr. Finance Publique Internationale
de FITCH RATINGS,
tiendront une conférence de presse
Lundi 23 novembre 2009 à 11h
Hôtel de Région - Marseille**

Comptant sur votre présence,
Bien cordialement,

Contacts presse :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Charlotte Gigout 06.74.93.32.01

Fitch Ratings : Françoise Alos 01.44.29.91.22

ECHELLE DES NOTES D'EMETTEURS

<u>Notes à long terme</u>	
AAA	Qualité de crédit la plus élevée
AA + AA AA -	Qualité de crédit très élevée
A + A A -	Qualité de crédit élevée
BBB + BBB BBB -	Bonne qualité de crédit
BB + BB BB -	Caractère spéculatif
B + B B-	Caractère hautement spéculatif
CCC	Risque de crédit important
CC	Niveaux de risque de crédit très élevés
C	Niveaux de risque de crédit exceptionnellement élevés
RD	Défaut restreint
D	Défaut

<u>Notes à court terme</u>	
F1	Qualité de crédit à court terme la plus élevée (F1+ désigne une qualité de crédit exceptionnellement forte)
F2	Bonne qualité de crédit à court terme
F3	Qualité de crédit à court terme correcte
B	Qualité de crédit à court terme spéculative
C	Risque de défaut à court terme élevé
RD	Défaut restreint
D	Défaut

LE CHOIX D'ACCEDER A UNE NOTATION FINANCIERE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est très attentive à sa gestion financière qu'elle souhaite saine et rigoureuse. Afin d'accompagner sa démarche, elle a décidé de procéder à une notation financière indépendante et transparente qui lui permette d'évaluer sa gestion financière et de mesurer notamment ses performances budgétaires, sa fiscalité, la maîtrise de l'évolution de ses dépenses notamment de fonctionnement, ses investissements et l'encours de sa dette.

La période de crise économique actuelle provoque par ailleurs une dégradation profonde des conditions d'accès au crédit bancaire. En décidant de recourir à la notation financière, la Région souhaitait également pouvoir diversifier ses sources de financement et accéder directement aux marchés de capitaux.

La procédure de notation financière répond à un ensemble de critères et de méthodes dont le but est d'évaluer la solvabilité financière d'un organisme au travers notamment de l'analyse de ses performances au cours de 5 dernières années et de ses perspectives d'évolution à court et moyen termes. L'agence **FITCH RATINGS** a été désignée dans ce cadre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au terme d'un appel à concurrence.

Suite à son analyse, l'agence Fitch Ratings a donc attribué la note maximale « F1+ » en note à court terme et « AA, perspective stable » en note long terme. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se félicite de cette notation.

L'analyse de Fitch Ratings confirme :

- **« une gestion financière de qualité »** : cette gestion se fait en dépit des bouleversements intervenus dans l'équilibre des budgets locaux suite aux transferts de charges de l'acte II de la décentralisation intervenu en 2004 et aux réformes successives de la fiscalité régionale qui ont réduit la part des recettes fiscales dans le total des recettes régionales de 65% à 40% environ.
- **« des marges de manœuvre en matière de fiscalité directe dans la moyenne des régions françaises »** : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a en effet pas augmenté ses impôts depuis 3 ans. Les précédentes augmentations avaient eu lieu en 2005 et 2006.
 - ▶ Les impôts et taxes sur les ménages imputables à la Région : *La Région perçoit une part de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La Région ne perçoit plus depuis 2000 de part sur la taxe d'habitation. La Région perçoit la taxe sur la consommation de carburant (1,1% du prix du litre du gasoil).*
 - ▶ Exemple d'un couple « moyen » propriétaire de son logement à Marseille : *Sur un total annuel d'impôts ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, enlèvement des ordures ménagères) payés par ce couple qui s'élèverait en 2009 à 1390 €, la Région percevra 24 euros soit 1.7% du total, le reste se répartissant entre les autres collectivités et l'Etat. Entre 2004 et 2009, le total des augmentations d'impôts toutes collectivités confondues ont représenté pour ce même couple 324 euros dont 11 euros pour la Région. Depuis 2000, les prélèvements de ce même ménage revenant à la Région ont diminué de 7 euros soit - 22% (fin de la part régionale sur la taxe d'habitation).*



- « un contrôle des dépenses de fonctionnement (hors transfert de compétence) »
- « un programme politique axé sur le développement économique, l'emploi et le développement durable (...) avec un effort d'investissement soutenu qui dans le contexte économique actuel joue un rôle d'amortisseur pour l'économie régionale » : près de 3 milliards d'euros ont été investis par la Région sur la période analysée par Fitch (2004/2009) soit une moyenne annuelle de 500 millions d'euros.
- « un encours de la dette modéré »
- « des soldes budgétaires confortables »

L'appréciation « **perspective stable** » permet par ailleurs de conforter l'appréciation que les acteurs économiques portent sur les atouts de la région.



LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE LA REGION

La notation financière attribuée par Fitch Ratings devrait permettre à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'obtenir des conditions optimales en matière de financement court terme ainsi qu'en matière de financement obligataire si elle décidait d'y recourir en 2010. Cette notation est donc un atout pour Provence-Alpes-Côte d'Azur en cette période de crise économique.

➤ *Le financement à court terme*

Depuis de nombreuses années, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pratique la gestion de trésorerie zéro. Elle s'emploie ainsi à ce que l'encaisse non rémunérée déposée au Trésor Public soit la plus faible possible tout en veillant à ce que la sécurité des paiements soit assurée en toute circonstance. La Région utilise dans ce cadre les traditionnelles lignes de trésorerie. Cependant, depuis la crise financière, le renchérissement des conditions exigées par les banques sur les lignes de trésorerie rend la gestion plus coûteuse.

Aussi, la Région va-t-elle mettre en place, dès le début de l'année prochaine, un programme de billets de trésorerie*. Un appel à concurrence vient d'être lancé et l'Assemblée plénière du Conseil régional est appelée à se prononcer sur les modalités du programme et d'en désigner les opérateurs le 7 décembre 2009.

La Région pourra émettre, autant que de besoin, des billets de trésorerie sur une durée allant de 1 à 364 jours. Le programme sera reconductible sur plusieurs exercices et adaptable par avenant. Il nécessite une notation à court terme et la réalisation d'une documentation financière visée par la Banque de France. Les émissions de billets de trésorerie seront réalisées en cohérence avec la ligne de trésorerie d'un montant de 50 M€. Les lignes revolving d'un montant de 460 M€ en 2010, serviront à la fois de lignes de garantie pour satisfaire les attentes des investisseurs et de lignes d'ajustement afin de maintenir le niveau du solde du compte au Trésor Public le plus bas possible. Le programme de billets de trésorerie a été plafonné à 300 M€.

* *Les billets de trésorerie sont des titres de créance négociables à court terme. Ce sont des « titres émis au gré de l'émetteur, négociables sur un marché réglementé ou de gré à gré, qui représentent chacun un droit de créance pour une durée déterminée ». Les investisseurs potentiels sont des banques, des entreprises ou des organismes gestionnaires de SICAV. Le contrôle et la surveillance de ce marché sont assurés par la Banque de France et l'Autorité des Marchés Financiers, dont l'agrément doit être sollicité. Sept collectivités locales se sont à ce jour dotées d'un programme de billets de trésorerie dont deux Régions : Ile de France et Rhône-Alpes.*



➤ *Le financement long terme : Une gestion de dette prudente et équilibrée*

Hormis l'épargne et quelques autres ressources, les dépenses d'équipement sont couvertes par le financement externe. Le financement externe correspond à l'emprunt bancaire, à l'emprunt obligataire et au crédit-bail.

Grâce à une stratégie axée sur le moyen et le long terme, la Région a toujours refusé les produits structurés, les fameux « produits toxiques » proposés par les établissements bancaires.

La Région a par ailleurs choisi une exposition mesurée aux risques de taux, avec un recours équilibré entre emprunts à taux fixes et emprunts à taux variables. Cette stratégie lui permet cette année de bénéficier du niveau très bas des taux courts avec de très substantielles économies de frais financiers. Sa volonté d'équilibre se reflète également dans la ventilation de l'encours entre différents organismes prêteurs.

Si jusqu'à la fin de l'année 2007, Provence-Alpes-Côte d'Azur obtenait des conditions de taux et de marge excellentes, proches de zéro, la dégradation des conditions d'emprunt proposées par les banques « classiques » l'ont par ailleurs conduit à engager des négociations avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour solliciter des prêts bonifiés dans le cadre d'opérations validées par ces organismes.

► *Les négociations conduites avec la BEI ont ainsi abouti à la signature d'un accord, le 15 octobre 2009, portant sur un protocole de financement de 400 millions d'euros pour la réalisation d'investissements sur la période 2009/2013 pour la construction et la rénovation de 14 lycées qui respectent les référentiels de haute qualité environnementale.*

► *Le financement par crédit-bail des nouvelles rames de chemin de fer : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été en 2003 la première région en France à recourir au financement par crédit-bail optimisé de ses nouvelles rames de chemin de fer. Une opération de même nature pour un montant de 80 M€ a été conclue en 2008. Les conditions obtenues ont permis d'économiser 13 à 14% du coût des rames.*

► *Le financement obligataire : Les collectivités ont la possibilité d'avoir directement recours au marché des capitaux sans passer par l'intermédiaire des établissements bancaires. Ce mode de financement peut être une alternative au mode de financement bancaire plus traditionnel, surtout en cette période de crise financière. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé 2 émissions en 2000 et 2005, une publique de 50M€ et l'autre privée de 150 M€, toutes indexées sur l'inflation française.*

